

Centres de femmes Entr'elles Granby Inc.
279, rue Principale
bureau 312
Granby (Québec) J2G 2W1
Téléphone : (450) 375.4042
Télécopieur : (450) 375.5322
www.entrelle@endirect.qc.ca

*Pour une présence égale des femmes et des hommes dans les
institutions démocratiques!*

Mémoire
sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale

Présenté
aux membres de la Commission spéciale sur la loi électorale

Par
Marie-Piers Houle
Intervenante au Centre de femmes Entr'elles Granby Inc.

Janvier 2006

Table des matières

1-	Présentation du Centre de femmes Entr'elles.....	3
2-	Introduction.....	4
3-	La représentation égale des femmes et des hommes.....	5
4-	Synthèse de nos recommandations.....	8
5-	Conclusion.....	9

1- Présentation du centre de femmes Entr'elles

Fondé en 1982, le centre de femmes Entr'elles de Granby était à ses débuts une alternative à l'isolement et à la détresse vécus par les femmes au moment d'une séparation ou d'un divorce. Le centre offre alors des ateliers d'artisanat, du dessin, de la peinture... C'est donc majoritairement par l'occupationnel que les femmes font leur entrée chez Entr'elles. Elles brisent ainsi leur isolement et trouvent soutien, écoute et information.

Soucieux de répondre aux besoins spécifiques et en constante évolution des femmes, Entr'elles a développé divers services et activités afin que ses ressources soient davantage en lien avec les besoins des femmes de la région.

Avec le temps, le centre s'est transformé en une ressource distincte vers laquelle près de 5000 femmes se tournent chaque année. Les activités qu'elles y retrouvent se divisent en trois volets : les services directs (référence, intervention individuelle, accompagnement, service d'hébergement de crise...), les activités éducatives (conférences, ateliers, groupes de discussion...) et les actions collectives pour l'égalité des femmes et la justice sociale (participation au conseil d'administration, manifestations, représentation auprès des élus(es) et des instances locales et régionales, journée internationale des femmes...).

Entr'elles dispense ses services à toutes femmes âgées de 18 ans et plus vivant en Haute-Yamaska. Qu'elles vivent ou non dans la pauvreté ou la violence, pour sortir de leur isolement et rencontrer d'autres femmes, pour réaliser un projet, pour faire face à un changement important (séparation, divorce, départ des enfants...), qu'elles soient lesbiennes ou de communautés culturelles, jeunes ou moins jeunes, elles trouveront chez Entr'elles un espace où tisser des solidarités.

2- Introduction

La réforme de notre mode de scrutin fait partie des débats politiques depuis plus de 40 ans. Le temps est enfin venu où les citoyennes et les citoyens seront consultés sur un avant-projet de loi proposant un nouveau système électoral. Une réforme de la loi électorale est une excellente occasion pour ajuster les distorsions démocratiques inhérentes à notre système politique. En effet, le mode de scrutin uninominal à un tour, qui se pratique actuellement au Canada et au Québec, dénote d'importantes failles bien connues : sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale, tendance au bipartisme (favorise les grands partis au détriment des plus petits), beaucoup de votes perdus...

Dans le présent mémoire, nous souhaitons faire ressortir un enjeu majeur de la réforme du mode de scrutin soit d'atteindre une représentation égale entre les femmes et les hommes. Nous croyons fermement « que le développement d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes, à égalité avec les hommes, dans tous les domaines »¹ et qu'il faut profiter de cette opportunité qu'est la réforme du mode de scrutin pour mettre de l'avant et instaurer de nouvelles mesures permettant de pallier aux lacunes du présent système afin de tendre vers une réelle démocratie.

¹ www.ohchr.org/french/law/cedaw.htm (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)

3- La représentation égale des femmes et des hommes

Dans un régime politique qui se définit comme une démocratie, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice du pouvoir doit être imbriqué dans toute nouvelle loi. L'égalité est une valeur fondatrice de notre société, elle est d'ailleurs inscrite dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Toutefois, plus de 60 ans après avoir obtenu le statut de citoyenne, nous faisons toujours face à une inégalité importante : seulement 32% des femmes constituent la députation au Québec. Certes il y a progression, mais cette dernière est lente et précaire. « Si la tendance se maintient, et en comptant une élection aux 4 ans, il faudra attendre 2050 pour parvenir à l'égalité... sans compter les éventuels reculs »². Ainsi des mesures spécifiques doivent être mises en place pour corriger cette distorsion importante (on ne peut laisser aller le cours naturel des choses).

Dans l'avant projet de loi sur la réforme du mode de scrutin, le gouvernement vise une représentation équitable et non égalitaire des femmes et des hommes. Pourtant, depuis 1981, le Canada est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les États parties à la Convention sont tenus de prendre : « ...dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes »³. Ainsi, il est nécessaire que le gouvernement ajuste son tir et vise l'égalité en mettant sur pied des mesures appropriées qui assureront le développement et la promotion des femmes dans la sphère politique.

², Lorraine Guay, « Afin que le nouveau mode de scrutin constitue une réelle avancée pour la démocratie », Le Collectif Féminisme et Démocratique et le Mouvement pour une démocratie nouvelle, juin 2005, p.11.

³ www.ohchr.org/french/law/cedaw.htm (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)

Le gouvernement propose, dans son avant-projet de loi, des mesures financières incitatives telles la majoration de l'allocation annuelle versée à un parti politique s'il présente un pourcentage significatif de candidates (à partir de 30%) et le remboursement accru des dépenses électorales (pour les candidates non élues et élues ayant obtenu au moins 15% des votes). Pour nous, ces dispositions sont insuffisantes. Tout d'abord, la majoration de l'allocation annuelle ne nous assure pas d'avoir plus de députées à la chambre législative. Cette mesure n'est pas assez incitative. Pour un effort relativement faible, les partis peuvent faire pas mal d'argent, sans faire élire une femme de plus. Il suffit d'inscrire des femmes, n'ayant pas de chances d'être élues, vers le bas de la liste et de ramasser la bonification aux allocations annuelles. Ce que nous voulons, c'est d'avoir plus d'élues. Par conséquent, la bonification des allocations annuelles devrait être établie en fonction des résultats afin que l'objectif réel soit l'augmentation du pourcentage de la représentation des femmes à l'Assemblée Nationale. Les majorations d'allocation annuelles devraient donc être accordées en fonction des élues de chaque parti et non des candidates présentées. En ce qui a trait aux seuils déterminés dans l'avant-projet de loi, ils sont trop bas pour être réellement incitatifs. Les femmes représentent actuellement 32% de la députation. Si l'on veut véritablement encourager les partis à présenter et faire élire plus de femmes, il faut que le seuil soit plus élevé que ce qu'ils réalisent présentement. Ainsi, un seuil de bonification débutant à 35% serait plus mobilisateur.

D'autre part, des mesures financières ne permettent pas, à elles seules, d'atteindre l'égalité de représentation des femmes et des hommes. Il faut donc mettre sur pied d'autres stratégies afin d'y arriver. Par exemple, l'alternance femme-homme sur des listes nationales pour les députés(es) élus(es) à la compensation proportionnelle serait un bon moyen d'augmenter le nombre de femmes à la députation. Il est ainsi plus évident pour l'électrice ou l'électeur de vérifier si le parti présente beaucoup ou peu de femmes, si

elles sont en bonne position (haut de la liste) ou non et cette mesure faciliterait l'identification des partis faisant de réels efforts. D'ailleurs, ce moyen a très bien fonctionné en France lors des élections municipales de 2001. La consigne était que les partis devaient faire figurer autant de femmes que d'hommes sur les scrutins de listes pour pouvoir participer aux élections. Dès lors, les femmes élues conseillères sont passées de 24% à 47,5%⁴.

Une autre mesure qui devrait être adoptée est de demander aux partis d'élaborer un plan d'action des dispositions qui seraient prises afin d'arriver à l'égalité. La mise en œuvre des projets serait financée par les bonifications financières reçues à ce sujet par les partis. Cet argent devrait être investi par chaque parti à la promotion et au soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti, alors nous serions assurés que les sommes additionnelles soient consacrées à l'atteinte de l'égalité.

⁴ Chiffres provenant du Collectif Féminisme et Démocratie, « La politique c'est aussi une affaire de femmes! », Programme de formation du collectif Féminisme et Démocratie, cahier 3, octobre 2004

4- Synthèse de nos recommandations

Pour favoriser une représentation égalitaire des hommes et des femmes à l'Assemblée nationale du Québec, il faudrait instaurer les mesures suivantes :

- Calculer les majorations des allocations annuelles en fonction du nombre d'élues et non pas en fonction du nombre de candidates présentées par les partis.
- Augmenter le seuil donnant accès aux bonifications de 5% (l'établir à 35% au lieu de 30%).
- Légiférer la composition des listes de scrutins présentées par les partis afin qu'il y ait alternance entre femmes et hommes, en commençant par une femme.
- Demander à chaque parti d'élaborer un plan d'action sur les dispositions qui seront prises afin d'arriver à l'égalité.
- Obliger les parti à investir l'argent reçu des bonifications dans la promotion et le soutien de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le parti.

5- Conclusion

Ce que nous souhaitons avant tout, c'est changer la culture politique afin que plus de gens se reconnaissent en nos élus(es). Nous sommes pleinement consciente qu'aucun mode de scrutin ne peut garantir à lui seul une représentation égale des femmes et des hommes à la députation. Toutefois, nous pensons qu'avec un ensemble de mesures et une volonté politique ferme, il est possible de créer gouvernement dans lequel plus de femmes se feront élire. Nous sommes convaincues que des changements qui favorisent les femmes en politique créeront un système plus vigoureux et plus démocratique. Il maintenant temps de prendre notre place dans les institutions démocratiques au Québec!